



Paris, le 22 août 2024

DECATHLON S'ENGAGE A PROMOUVOIR LE PASS'SPORT

Pour la seconde année consécutive, DECATHLON s'engage pour promouvoir le dispositif Pass'Sport, l'allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 euros destinée aux jeunes, à partir de 6 ans et jusqu'à 30 ans sous conditions de ressources, reconduit par le Gouvernement. En soutenant ce dispositif, dont l'objectif est de financer tout ou partie de l'inscription dans une structure sportive éligible, DECATHLON affirme encore davantage sa volonté d'être un acteur fort de l'expérience sportive, pour tous et sur tous les terrains de jeu, à l'extérieur comme en intérieur.



"La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être. Pass'Sport, faites entrer le sport dans votre vie !"

C'est tout naturellement que DECATHLON, dont la raison d'être est la pratique du sport pour tous, a souhaité s'associer à cette initiative. Le rayonnement de DECATHLON au cœur des territoires, son savoir-faire en font le meilleur des coéquipiers pour mettre en lumière cette aide qui constitue une formidable opportunité pour les jeunes de pratiquer un sport.

Le Pass'Sport sera mis en avant les réseaux sociaux de l'enseigne, en magasins et sur la page DECATHLON Activités qui propose des activités sportives pour les enfants et les adultes. Début septembre, le dispositif sera également mis en lumière à l'occasion de la 28ème édition du VITALSPORT, un événement - gratuit et ouvert à tous - qui offre l'opportunité de s'initier à des dizaines de sports différents.

En 2022, **1 220 000 jeunes** ont pu bénéficier du Pass'Sport, tous sports confondus. Il est accessible aux jeunes dont les familles sont bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire

(ARS) jusqu'à 18 ans et aux jeunes bénéficiaires (6 à 20 ans) de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) jusqu'à 30 ans. Depuis 2022, les critères d'éligibilité ont été élargis aux étudiants boursiers et aux bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans afin de permettre au plus grand nombre d'y accéder.

« Le Pass'Sport est une mesure forte pour favoriser la démocratisation de la pratique sportive de nos jeunes, si importante pour leur santé et leur épanouissement. Je me félicite de l'action de Decathlon, qui vient compléter les efforts déployés par le Gouvernement et le mouvement sportif pour promouvoir l'accès de tous à la pratique d'un sport. La campagne déployée par Decathlon illustre la mobilisation collective engagée pour faire de la France une nation sportive. » - Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

[Pour avoir plus d'informations et s'inscrire](#)

A propos de DECATHLON

Entreprise leader sur le marché du sport, DECATHLON regroupe deux activités : concevoir des produits techniques, mettre à disposition des services innovants et les proposer en ligne et en magasins. Avec 324 points de vente en France et plus de 1 700 à l'international, DECATHLON et ses 105 000 coéquipiers travaillent depuis 1976 avec une ambition constante : innover pour le sport dans son ensemble et l'amener là où il n'est pas encore.

Contacts presse

Décathlon : [**media@decathlon.com**](mailto:media@decathlon.com)

Service d'Information du Gouvernement : [**presse-sig@pm.gouv.fr**](mailto:presse-sig@pm.gouv.fr)

Cabinet de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Tél : 01 40 45 92 04

Mél : [**sec.presse.sports@sports.gouv.fr**](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)